



ASSEMBLÉE CITOYENNE LA MÉTROPOLE, À L'HEURE DES MOBILITÉS PLURIELLES

SAMEDI 13 MAI 2023 de 9H à 15H

Atelier 2 : Changements de mobilité, comment je passe le cap ?



Animateurs
**Boucif Khalfoun et
Gwénaëlle Deloge**



Garants CdD
**Cécile Villemagne et
Christine Ballu**



Intervenant
**Kévin Herrera (Agence des
Mobilités)**



Elu
Vincent Monot



Après une brève présentation de l'atelier, ses objectifs et de son déroulé, les garants ont présenté leur rôle. S'en est suivi un temps de brise-glace.

La majorité des participants sont venus en transports en commun et à pied, exclusivement à pied, et en voiture pour les autres. Plusieurs participants soulignent avoir opéré des combinaisons de modes pour se rendre à l'Assemblée Citoyenne.



Assemblée Citoyenne : La Métropole à l'heure des mobilités plurielles

Trois quarts d'entre eux ont connaissance de la ZFE, et la plus grande partie des automobilistes possède une voiture classée Crit'Air 3, puis Crit'Air 2 et un automobiliste un véhicule Crit'Air 1.

Enfin, si deux d'entre eux connaissent l'agence des mobilités et son rôle, une poignée de participants en a seulement entendu parler, et la majorité ne la connaît pas.

Kévin Herrera, chargé de conseil en mobilité à l'Agence des Mobilités a expliqué que l'agence des mobilités est un service public d'aide à la mobilité qui a ouvert ses portes le 8 septembre 2022, au **120 rue Massena** à Lyon 6. Il s'agit :

- D'un réseau de conseillers mobilité qui accompagne les changements de pratiques de mobilité en ciblant les moments de vie favorables au changement de comportement pour mener des actions (déménagement, retraite, passage au collège...)
- Un écosystème de relais et de partenaires

L'agence propose des **rendez-vous de conseil** de 30 à 45 min avec un conseiller mobilité, à l'agence ou en visioconférence. Entre septembre 2022 et mai 2023, l'Agence avait réalisé **625 rendez-vous de conseil** !



Vincent Monot souligne que l'Agence des Mobilités est un **service de la Métropole**, qui devrait monter en puissance. **L'allotissement** des transports en commun doit permettre à la Métropole de « rapatrier » les activités de relation avec ses usagers, et participer à déployer ce nouveau **service public de conseil en mobilité**, dont l'objectif sera de prodiguer à tous ceux qui en expriment le besoin des solutions.

Les participants se sont ensuite répartis en 3 sous-groupes afin de travailler sur les 3 thématiques suivantes :

Avez-vous le sentiment d'avoir la bonne information en matière de mobilité ? Quelles seraient vos propositions pour améliorer le niveau d'information ?

Qu'est-ce qui pourrait vous pousser à changer de comportement dans vos pratiques de mobilité ?

De quoi avez-vous besoin comme accompagnement au changement ?



Thème 1 : Avez-vous le sentiment d'avoir la bonne information en matière de mobilité ? Quelles seraient vos propositions pour améliorer le niveau d'information ?

De quelles informations auriez-vous besoin pour changer vos pratiques de mobilité (horaires, coût...) ?

Où et comment faudrait-il diffuser ces informations ?

Une information en matière de mobilité toujours insuffisante

Aujourd'hui, l'information est considérée comme insuffisante, seuls les publics déjà sensibilisés sont informés. Or, **il est du devoir de la Métropole de toucher tous les publics !**

Des pistes de solutions : acteurs relais, numérique, affichage, conférences...

Pour ce faire, des **relais** seraient à constituer. Il est ainsi proposé que l'Agence des Mobilités mobilise les communes afin que celles-ci relayent et informent les habitants du territoire. En parallèle, une campagne d'information auprès des plus jeunes doit être menée, dans les écoles (encourager au pédibus), par la formation du personnel d'encadrement, mais également à l'université.

Une fois ces relais mobilisés, les participants ont proposé la création de plusieurs **moyens d'informations** comme des **applications** et un **site** internet proposant un **outil complet de planification des déplacements**, intégrant tous les moyens existants, et fournissant un large éventail de renseignements sur :

- Les possibilités d'intermodalité
 - La diversité des modes existants
 - L'estimation des temps de trajet pour plusieurs modes, à un horaire donné, et avec correspondances
- « Ces moyens d'information doivent être ludiques et accessibles à tous ! »*

Au-delà de ces outils numériques, plus d'**affichage** sur les lieux de mobilité est demandé par les participants, pour mieux y faire figurer des plans des réseaux, la fréquence des modes, les temps de parcours, les incidents rencontrés...

Pour finir, un participant propose l'organisation de **conférences locales**, animées par les compagnies de transport et l'agence des mobilités pour présenter, par exemple, les aménagements cyclables.

Mobiliser par l'impact environnemental



En parallèle, un levier important de changement de comportement réside dans la **prise en compte de l'impact environnemental des mobilités, et leur bilan carbone.**

Pour inciter les automobilistes à moins emprunter leur voiture, et à emprunter les transports en commun, un outil serait à envisager pour diffuser les informations sur les émissions de particules fines, et calculer le bilan carbone des transports en commun (corrélé au nombre réel de passagers). Ces données, objectivées, pourraient être issues d'ATMO, et également évoquer les autres sources de pollution et de gaz à effet de serre.



Thème 2 : Qu'est-ce qui pourrait vous pousser à changer de comportement dans vos pratiques de mobilité ?

*Qu'est ce qui pourrait constituer des freins pour changer vos comportements ? Quelles solutions ?
Sur quelles motivations faudrait-il mettre l'accent afin d'inciter au changement de comportement ?*

Les participants ont exclusivement mis en avant le développement des offres alternatives à la voiture pour lever les freins au changement de pratiques de mobilités.

Développer les transports collectifs



Le principal frein au changement de comportement exprimées par les participants pour passer de la voiture aux transports en commun est la **structuration du réseau**, ainsi que son **niveau de service**.

Les zones périphériques et rurales sont insuffisamment desservies par les transports en commun : les nécessités de développer **l'offre** pour un **meilleur maillage** et de densifier le **réseau** sont largement partagées, en faveur d'un mode de transport qui « ferait les derniers kilomètres ». Le métro doit également se développer en dehors de la ville.

En parallèle, une **meilleure articulation des modes et plus d'intermodalité** sont vivement demandées, que ce soit en proposant plus d'aménagements adaptés (parcs-relais, emplacement vélo dans le métro), ou en permettant de mieux accéder à l'information.

Quant au **niveau de service**, celui-ci est jugé plutôt **moyen** : fréquences insuffisantes, temps de parcours longs, faible cadencement, sentiment d'insécurité les soirs...

Développer le covoiturage



Pour encourager la pratique du **covoiturage** ou de **l'autopartage**, plusieurs initiatives pourraient être menées, afin de les rendre plus praticables et efficaces :

- Créer des applications simples et améliorer la lisibilité de l'offre
- Informer de la disponibilité des véhicules
- Inciter les entreprises à faire du ramassage/covoiturage
- Supprimer les coûts d'immobilité des véhicules en autopartage
- Améliorer la propreté des voitures en autopartage

Ces modes de déplacement pourraient être davantage facilités si les rythmes de travail de chacun étaient communs à toutes les entreprises.

Développer les modes actifs



Enfin, s'agissant des modes doux, la **pratique du vélo** souffre d'un manque de solutions de stationnement sécurisés, et l'absence d'aménagements publics et de matériel à disposition pour sa pratique.

S'agissant de **la marche à pied**, une priorité devrait être accordée aux piétons, en leur offrant des espaces de circulation sécurisés (bouton d'appel, feux piétons) et propres.



Thème 3 : De quoi avez-vous besoin comme accompagnement au changement ?

L'aide apportée ne doit-elle être que financière et modulée en fonction des ressources ?

Quels autres types d'aides seraient pertinents pour accompagner le changement ?

Plusieurs types de solutions ont été avancés pour accompagner le changement de pratiques, vers une mobilité plus douce et apaisée.

Le levier des aides financières

En premier lieu, les **aides financières** peuvent constituer un levier de changement. Elles doivent permettre d'apporter une réponse spécifiquement adaptée à la situation particulière de chacun. Pour cela, elles doivent être éligibles au plus grand nombre, et ne pas exiger d'avance de la part des usagers (ou le remboursement doit être très rapide). Ces aides concernent :

- Les transports en commun, par le biais d'une tarification réduite ou d'une gratuité
- L'achat d'un vélo, et d'équipements de sécurité
- L'ensemble des investissements nécessaires liés à la transition écologique
- Le financement d'un marché d'occasion du vélo électrique

Le levier de l'expérimentation

Un second volet d'aide a été mis en avant, il s'agit de **l'expérimentation**. En effet, il apparaît opportun de proposer aux métropolitains la possibilité de tester divers modes de transport, toujours dans l'optique de les inciter à emprunter des solutions alternatives à la voiture individuelle. Ces périodes d'expérimentation pourraient être doublées d'une gratuité, afin de permettre à tous de tester ces modes. Il a également été suggéré de proposer 15 jours de gratuité des TCL pour tout nouvel arrivant.

Le levier de la formation

Enfin, l'aide à la **formation** constitue un dernier levier mobilisable, afin de sensibiliser tous les usagers de l'espace public au code de la route, mais surtout à la circulation à vélo, avec des associations investies.

Vincent Monot indique que le travail réalisé aujourd'hui nourrira la réflexion de la Métropole, notamment en matière de visibilité du réseau et de compréhension de l'offre multimodale.

